Le proviseur

aux

Parents des élèves de 2GT (et élèves en copie pour info)

Professeurs principaux de 2GT, équipes pédagogiques et conseillers psychologues en copie pour info

Objet : orientation post seconde, vœux provisoires du deuxième trimestre à renseigner sur pronote

L’arrêt des notes du deuxième trimestre est programmé pour le vendredi 10 mars au soir avec un début de conseil de classe à partir du lundi 20 mars.  
Il conviendra de bien renseigner préalablement pronote (aide à la saisie sur <https://argouges.ent.auvergnerhonealpes.fr/orientation/comment-renseigner-ses-v-ux-d-orientation-via-pronote--34593.htm>) des vœux provisoires des familles, à savoir :

* Pour une première générale : les 3 premières spécialités + une quatrième de secours (en cas d’impossibilité de satisfaire la première triplette). Il conviendra de préciser dans le champ commentaire le nom de l’établissement demandé si l’élève postule sur une spécialité non proposée au lycée Argouges. En cas de manque de place dans l’établissement demandé, l’élève restera sur son l’établissement d’origine en faisant le choix des spécialités ouvertes sur Argouges (voir les spécialités proposées sur la fiche jointe).
* Pour une première technologique : merci d’indiquer dans le champ commentaires le nom de l’établissement souhaité si il ne s’agit pas du lycée Argouges. ATTENTION : les filières technologiques et professionnelles (STMG par exemple) sont contingentées! Un vœu favorable du conseil de classe ne vaut pas admission. N’hésitez pas à formuler plusieurs veux dans différents établissements.
* Pour une première professionnelle : Merci de bien préciser dans le champ commentaire, la spécialité ainsi que l’établissement si il ne s’agit pas du lycée Argouges.
* Demande de maintien sur la classe de 2GT : théoriquement cette demande de la famille ne constitue pas un vœu d’orientation.
* Le conseil de classe émettra un avis sur les vœux formulés. En cas d’avis réservé j’invite les parents à bien tenir compte des remarques formulées. Si l’avis est défavorable je ne peux que vous inciter à vous tourner vers des filières moins exigeantes scolairement (technologiques ou professionnelles).
* L’orientation doit faire l’objet d’une mobilisation de l’élève et sa famille. En cas de difficulté les parents peuvent prendre conseil auprès des PP ou nos conseillères psychologues. Il faudra également inciter les élèves concernés à bien participer aux propositions de découvertes des formations et portes ouvertes des établissements…
* Enfin, si votre choix d’orientation en technologique ou professionnel est validé au troisième trimestre il conviendra de bien compléter la fiche affelnet et de profiter du dispositif passerelle pour le professionnel (bonification accordée par le chef d’établissement d’accueil)

Bien à vous,

Gilo FARAONE

En pièce jointe : la fiche formations au LAG